

## ARRETE MUNICIPAL n° A20240318-119

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Affaires générales
	<b>Type</b>	Habilitation en matière de gestion de la liste électorale
<b>Matière</b>	9.1	Autres domaines de compétences - autres domaines de compétences des communes
<b>Objet</b>	<b>Habilitation en matière de gestion de la liste électorale</b>	
<b>Titulaire</b>	Madame Carine FARGES	

**Le Maire d'Ussel,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code électoral, notamment ses articles L 11, L 16, L 18 et L 28,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018, portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique, notamment ses articles 2 et 4,
- Considérant que dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire,
- Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner ces agents habilités,

**Arrête,**

**Article 1 :** Madame Carine FARGES, née le 9 mars 1976 à TULLE (Corrèze), Adjoint Technique Territorial, est habilitée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU).

**Article 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de la Corrèze.

**Fait à Ussel, le 18 mars 2024**



**Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze,**

**Christophe ARFEUILLÈRE**